

<b>FICHE DE MISSION</b> <b>Responsable de base (code de fonction 664)</b>
--

### 1- Cadre général de la mission

Au sein du territoire, le/la responsable de la base territoriale est sous la responsabilité hiérarchique du Délégué territorial (DT). Ce dernier peut déléguer cette responsabilité à l'un des responsables de pôles.

Il/elle est chargé(e) de la mise en œuvre opérationnelle du projet de base élaboré avec l'aide du territoire.

### 2- Missions

Chargé(e) de mission territoriale, le/la responsable de base a pour missions :

#### Mission principale :

- **Construire le projet de la base en lien avec le territoire et le faire vivre avec tous les acteurs de son équipe et du territoire**

#### Missions spécifiques :

- Porter le projet éducatif et les orientations du mouvement : impulser, favoriser des supports
- Animer son équipe de base, nommer et accompagner ses équipiers : mettre en place une équipe, déléguer les tâches et les responsabilités
- Développer la base : se faire connaître, chercher à enrichir et diversifier les projets, être en relation et promouvoir la base auprès du territoire, du mouvement et auprès des partenaires extérieurs (collectivités locales, paroisses, autres mouvements scouts/guides, associations, autorités, services...)
- Gérer et organiser la base : gestion matérielle, financière/patrimoniale de la base au service du projet
- Faire partie du « réseau des bases » (participer aux réunions/WE du réseau des bases et aux instances territoriales et nationales)

### 3- Profil / Compétences

Le/la responsable de base connaît le projet éducatif du mouvement et le partage avec son équipe. Disponible, animateur/animatrice d'équipe et très bon gestionnaire, il sait s'entourer d'une équipe spécialisée, prendre en compte les orientations et l'organisation du mouvement, déléguer et permettre à chacun(e) de trouver sa place.

### 4- Responsabilités

Le/la responsable de base est garant, par délégation des DT de :

- La bonne gestion humaine (relations entre les membres de l'équipe de base, avec le territoire, CdR, avec les acteurs de la formation, avec les partenaires extérieurs, avec le réseau des responsables de base...)
- La bonne gestion matérielle (facilitation des activités de campisme, respect de l'hygiène et de la sécurité sur la base)
- La bonne gestion administrative et financière (budget de la base équilibré)
- Le développement de la base

## 5- Ressources et soutien

-Membre de l'équipe territoriale, le/la responsable de base bénéficie d'un accompagnement de la part des DT.

-Il/elle bénéficie également du soutien des responsables de pôles administratif et financier et pédagogique du territoire où la base est implantée.

Il/elle est en lien régulier :

-avec l'équipe salariée du CdR et l'échelon national pour toute demande de soutien en terme de montage financier de projets (immobilier, équipements...) et de partage d'expérience autour du « réseau des bases »

-avec l'équipe de chargés de mission patrimoine qui lui apportent conseils techniques et/ou juridiques à sa demande

-l'équipe formation du CdR lorsque la base accueille des actions de formation.

## 6- Univers relationnel

Le/la responsable de base est amené(e) à travailler avec des membres de l'équipe de CdR afin d'ajuster son action aux réalités locales.

Au sein de l'équipe territoriale, un lien étroit est établi notamment avec :

-le/la responsable de pôle pédagogique pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de base, afin de répondre au mieux aux besoins animatifs et pédagogiques

-le/la responsable du pôle administratif et financier pour la bonne gestion de la base

Il/elle s'entoure **d'équippers de base** à qui il/elle délègue une partie de ses missions.

Le/la responsable de base, en tant que membre de l'équipe territoriale, participe aux instances et réunions suivantes (ou délègue s'il ne peut participer) :

-Conseil territorial et Assemblée territoriale

-Collège des responsables de bases

-Assemblée Générale

## 7- Mandat

Le/la responsable de base est nommé par le DT pour un mandat de 3 ans renouvelable.

Il est adhérent du mouvement et est à jour de sa cotisation (tarif responsable).